



Appel aux candidatures
au grade de sapeur-pompier volontaire
pour les postes mixtes de la Zone de secours
Hainaut-Est

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut-Est, en séance du 24 septembre 2021, a décidé de constituer une réserve de sapeurs-pompiers volontaires.

DESCRIPTIF DE FONCTION

VOTRE RÔLE :

Vous êtes l'intervenant de base dans la chaîne de secours et constituez le premier maillon au sein de la hiérarchie sous les ordres de laquelle vous travaillez.

Au sein d'une équipe, vous intervenez dans le cadre d'opérations de secours à des personnes, de protection des biens et de l'environnement, d'extinction des incendies.

Votre mission consiste à secourir et protéger les personnes, les biens ou l'environnement, à lutter contre les périls ou les conséquences des accidents de toute nature.

QUELQUES TÂCHES-CLÉS ET DOMAINES D'ACTIVITÉ :

Les interventions des sapeurs-pompiers tournent autour de 4 axes principaux :

- la lutte et la prévention contre les incendies, mais aussi contre leur extension et les conséquences inhérentes aux explosions.
- le secours à personnes : l'aide médicale urgente revêt le transport par ambulance et le secours médical d'urgence aux victimes.
- les travaux de secours techniques, entre autres:
 - la recherche, repêchage et dégagement de personnes et animaux en situation périlleuse ;
 - l'étañonnement, bâchage et dégagement de la voie publique ;
 - le secours aux noyés et travaux subaquatiques ;
 - les menaces technologiques (fuite de gaz, interventions chimiques et radiologiques).
- les interventions liées aux risques environnementaux tels que détection, identification, stabilisation, sécurisation, évacuation, décontamination dans le cadre de risques industriels, pollution hydrocarbure, chimique, nucléaire,...

VOTRE SAVOIR-FAIRE :

Vous êtes capable :

- d'exécuter des ordres et de vous intégrer dans une équipe ;
- de participer à différentes phases de la marche générale des opérations quelles qu'elles soient ;
- d'appliquer des consignes de sécurité individuelles et collectives ;
- de maîtriser le matériel d'extinction et de lutte contre l'incendie ;
- de réaliser des bilans secouriste de l'état de la victime ;
- de tenir à jour divers documents tels que les rapports d'intervention et les registres,...

VOTRE SAVOIR-ÊTRE :

Vous avez :

- une excellente condition physique ;
- le sens du travail en équipe ;
- le respect de la hiérarchie ;
- le respect du matériel ;
- une grande maîtrise de soi ;
- la volonté de servir la collectivité et la notion de « devoir » ;
- la discrétion nécessaire à l'exercice de la fonction en intervention,...

CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL

1. être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
2. être âgé de 18 ans au minimum ;
3. avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction ;
4. jouir des droits civils et politiques ;
5. satisfaire aux lois sur la milice ;
6. être titulaire du permis de conduire B ;
7. être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre de base ou du cadre supérieur, tel que visé à l'article 35 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours ou être membre du personnel opérationnel pompier d'une zone de secours.

CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE NOMINATION

Pour être nommé, le candidat stagiaire devra :

1. obtenir pendant la période de stage, le brevet visé à l'article 39 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours ;
2. obtenir le brevet d'ambulancier et le badge AMU en cours de validité ;
3. disposer du permis C (si plus de 21 ans), du permis C1 (si moins de 21 ans) ;
4. avoir sa résidence principale à une distance de maximum 10 km d'un poste mixte de la Zone de secours Hainaut-Est

EPREUVE DE RECRUTEMENT

L'épreuve de recrutement organisée sous la forme du concours se compose de 2 épreuves :

- 1) **Une épreuve physique éliminatoire** dont vous trouverez le descriptif en annexe
- 2) **Un entretien oral** destiné à tester la motivation, la disponibilité et la conformité du candidat avec la description de fonction
→ Pour réussir, le candidat devra obtenir **au moins 60%** des points de l'épreuve orale.

COMPOSITION DU JURY

1. Le Commandant de zone ou son délégué ;
2. 3 officiers de la zone ;
3. Un agent CALOG de la gestion des ressources humaines pour assurer le secrétariat des épreuves.

MODALITÉS D'INTRODUCTION DE VOTRE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature composé :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae ;
- d'une copie :
 - du certificat d'aptitude fédéral visé au point 7 des conditions susvisées ;
 - du brevet d'ambulancier et du badge AMU si en possession ;
 - du permis de conduire B (C ou C1 si en possession)

doit être envoyé pour le **22 décembre 2021** au plus tard, par courrier postal à l'adresse suivante :

ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST
Rue de la Tombe, 112
6001 MARCINELLE

A savoir :

- **Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.**
- **En cas d'engagement, le maintien dans la fonction sera conditionné au respect d'exercice de la fonction. Ces conditions vous seront communiquées avant votre entrée en fonction.**

Date de parution de l'appel : **22 octobre 2021**

Major Fabrice PIERART
Commandant de Zone
Zone de Secours Hainaut-Est

Loic D'HAeyer
Bourgmestre de Fleurus
Président de Zone
Zone de Secours Hainaut-Est



Appel aux candidatures
au grade de sapeur-pompier volontaire
pour les postes mixtes de la Zone de secours
Hainaut-Est

ANNEXE - EPREUVES D'APTITUDE PHYSIQUE

L'épreuve d'aptitude physique est la suivante ¹:

Pour participer à l'épreuve d'aptitude physique, le candidat doit présenter un certificat d'aptitude médicale délivré par le médecin de son choix.

Le candidat a l'obligation de participer à toutes les épreuves physiques et d'en réussir 8/9 dont obligatoirement les 4 épreuves éliminatoires.

Remarque :

Les 5 épreuves suivantes sont à effectuer en continu par groupes de 5 personnes maximum:

1. Equilibre
2. Flexion des bras
3. Saut en longueur sans élan
4. Chute faciale
5. Shuttle-run

Description des épreuves

1. EQUILIBRE

Sur une bomme de 7 à 10 cm de large, de 3,50 m de long située à 1,20 m de haut, effectuer une longueur en progression avant, une longueur en progression arrière et une longueur en progression latérale, le tout en un temps maximum de 1 min 30.

Montée et descente libres, le chronométrage de l'épreuve se fait au signal donné, lorsque le candidat se trouve en équilibre sur la bomme. Le chrono est arrêté à la fin du parcours en équilibre. Le parcours se fait sans appui extérieur et en équilibre durant toute la durée de l'épreuve.

Temps maximum : 1'30"

Deux essais sont accordés au candidat avec un intervalle de 5 minutes

ATTENTION EPREUVE ELIMINATOIRE.

2. FLEXION DES BRAS

En suspension à la bomme ou à la barre fixe, les mains en pronation, c'est à dire mouvement de rotation que la main et l'avant-bras exécutent de dedans en dehors, et donc la paume des mains en dessous et les pouces à l'extérieur.

La hauteur de l'engin est telle que les pieds ne touchent pas le sol.

Au signal, amener le menton au-dessus de la barre fixe avec aide extérieure et maintenir un effort musculaire statique.

Le chronomètre est arrêté lorsque les yeux arrivent à la hauteur de la barre.

Temps maximum : = à 30"

Un seul essai est prévu.

¹ L'ordre des épreuves pourrait être modifié en fonction des circonstances



3. SAUT EN LONGUEUR SANS ÉLAN :

Départ pieds joints derrière la ligne de départ.

La réussite est accordée par la marque la plus proche de la ligne de départ et ce quelle que soit la partie du corps qui touche le sol.

Longueur minimale : 2m

Deux essais sont accordés au candidat, le meilleur résultat étant pris en compte

4. CHUTE FACIALE

Le corps en appui sur les mains et les pieds, forme une ligne droite des épaules aux talons, les bras étant perpendiculaires au sol.

Durant l'exécution qui doit être continue (pas d'arrêt en position d'extension des bras), la poitrine doit frôler le sol.

Nombre de flexion minimum : 20

Un seul essai est prévu.

5. SHUTTLE-RUN

Ligne de départ

Cil <-----10m-----> | □

Départ en position allongée sur le ventre, derrière la ligne de départ, les coudes au sol, face à la piste.

Au signal, courir vers une ligne située à 10 m. de la ligne de départ, ramasser un objet se trouvant dans la zone B, ensuite repartir le déposer derrière la ligne de départ dans la zone A, retourner prendre le second objet et revenir le déposer dans la zone A. Arrêt du chrono lorsque le second objet est déposé dans la zone A.

Temps maximum : 12.5"

Deux essais sont accordés au candidat.

6. GAINAGE

Position corps tendu membres inférieurs dans le prolongement du tronc en appui sur les avant-bras et les orteils.

La ceinture abdominale ne doit pas toucher le sol et le corps en ligne (tête-tronc-fesse-genoux-pieds).

Temps minimum : 90"

Un seul essai est prévu.



7. MONTER À L'ÉCHELLE (20M)

Le départ se fait au pied de l'échelle, bras le long du corps, celui-ci n'ayant aucun contact avec l'échelle.

Le chronomètre est arrêté lorsque le candidat a atteint le sommet de l'échelle. L'échelle est inclinée à 70°, elle n'est pas appuyée ni tournée vers un mur ou une façade.

La descente s'effectue par le candidat sans aide extérieure.

Temps maximum : 40"

Deux essais sont accordés au candidat avec un intervalle de 5 minutes.

ATTENTION EPREUVE ELIMINATOIRE.

8. TEST D'ENDURANCE (COOPER TEST)

- Courir et/ou marcher pendant une durée de 12 minutes sur une piste étalonnée ;
- Déclenchement du chronomètre sur ordre ;
- Préavis donné aux candidats (es) après 10 minutes d'effort ;
- Arrêt du chronomètre après 12 minutes ;
- Les candidats (es) sont avertis de la fin de l'épreuve par un signal sonore ;
- Arrêt immédiat à l'écoute du signal d'arrêt sous peine d'élimination.

Distance minimale à parcourir : 2400 m

Un seul essai est prévu

ATTENTION EPREUVE ELIMINATOIRE.

9. NAGER 100 MÈTRES

Nager sur une longueur de 100 m sans toucher les bords ou s'agripper aux bords et sans poser pieds.

Départ hors de l'eau obligatoire et virage compétition autorisé.

Temps maximum : 2 min 10"

Un seul essai est prévu.

ATTENTION EPREUVE ELIMINATOIRE.

Important : La réussite des épreuves d'aptitude physique permet au candidat de participer à l'épreuve orale.

Pour le bon fonctionnement du déroulement des épreuves sportives les membres du jury seront accompagnés d'un expert Moniteur sportif de la zone et d'un appui logistique (3 chronométrateurs)